

Le SYVADEC communique :

Contribution du SYVADEC au projet de déclinaison du plan d'actions déchets de la Collectivité de Corse

Le bureau du SYVADEC a pris du connaissance du projet de « déclinaison du plan d'actions sur les déchets 2018-2021 » inscrit à la session de l'Assemblée de Corse. Il salue les évolutions positives du nouveau plan et notamment les mesures d'accompagnement des intercommunalités au développement du tri sélectif, le soutien à la construction d'unités pérennes de pré-traitement avec la réintroduction du transport par chemin de fer et l'objectif d'une maîtrise publique des principaux équipements. Il salue également l'option du traitement transitoire hors de Corse d'une partie des déchets résiduels.

Pour la période cruciale de 2019-2021, soit le délai nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du plan, la dynamique de développement du tri devrait permettre de contenir la production de déchets résiduels entre 165 000 t et 175 000 t en dépit d'une hausse de la production liée à l'augmentation de la population et de l'activité touristique.

Une baisse plus significative à 105 000 t de déchets résiduels est attendue pour 2022 à la mise en service des unités de pré-traitement. La baisse de moitié de l'enfouissement, à moins de 90 000 t, n'est atteignable qu'à la condition d'intégrer une valorisation énergétique complémentaire.

Pour positive qu'elle soit cette évolution est insuffisante au regard des capacités de traitement disponibles aujourd'hui en Corse. Afin de sécuriser le traitement des déchets résiduels, le bureau du SYVADEC propose :

- D'inscrire au plan la nécessité de réaliser « deux centres de stockage au moins » tel que permis par le PPGDND afin de sécuriser durablement le traitement des déchets en Corse.
- D'activer le traitement hors de Corse d'une partie des déchets résiduels à titre transitoire dès 2019 à hauteur de 70 000t afin d'éviter la fermeture anticipée du site de Viggianello et la rupture totale du service public d'élimination des déchets avant l'été 2020.

Dans cette perspective, le bureau du SYVADEC demande à l'Assemblée de Corse, d'intégrer au Plan d'Action la prise en charge des surcoûts considérables que va induire le conditionnement et le transport maritime des déchets. Ceci afin d'éviter qu'une hausse du coût du service des déchets, évaluée à 35% environ, ne paralyse l'action des intercommunalités et pénalise nos administrés.

Le bureau du SyvadeC considère que le plan d'action ainsi enrichi serait de nature à permettre la mobilisation de tous les acteurs pour la réussite de ce grand défi qu'est la gestion durable de nos déchets.

Le 24/10/2018